

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 21 MARS 2018, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Jacques David, maire de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Martha Hervieux, mairesse de Kingsbury
Derek Grilli, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Christian Massé, maire de Racine
Guy Boutin, représentant de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Étienne Hudon Gagnon, représentant de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Gérard Messier, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeves Mathieu, représentant de Stoke
Jean-Pierre Bordua, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absences motivées :

Bertrand Ménard, maire de Richmond
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude

Invités :

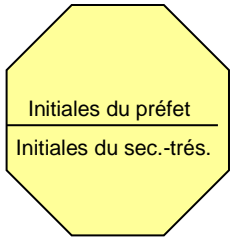
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Guylaine Lampron, greffière de la cour municipale
Maxime Turcotte, urbaniste
Caroline Falcão, agente aux communications
Joanie Martin-Guay, agente de liaison des P.É.P.I.N.E.S
Citoyens (6)

1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à messieurs Guy Boutin, remplaçant du maire de Richmond et Étienne Hudon Gagnon remplaçant du maire de Saint-Claude.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

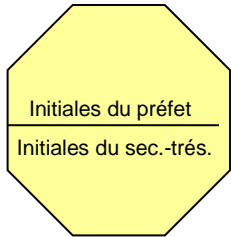
IL Y A QUORUM.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 21 mars 2018 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 février 2018 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
8. Correspondance
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 février 2018 au 6 mars 2018 (doc.);
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 7 mars 2018 au 16 mars 2018 (doc.);
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. Développement Val-Saint-François;
 - 9.1 Acceptation des modifications de la Politique de soutien aux entreprises d'un dossier du comité d'investissement commun (doc.);
 - 9.2 Approbation d'un dossier du Comité d'investissement commun;
 - 9.3 Approbation de dossiers du FDT (doc.);
 - 9.4 Offre de service-Soutien aux travailleurs autonomes (doc.);
 - 9.5 Pôle régional d'innovation;
10. Aménagement
 - 10.1 Résolution – recommandation à la CPTAQ pour le dossier d'autorisation pour l'utilisation d'un site de dépôt de matériaux béton et d'asphalte et activité de concassage et de tamisage de la Ville de Valcourt (doc.);
 - 10.2 Invitation - séance d'information sur l'agrile du frêne (doc.);
11. Évaluation
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de février 2018 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
12. Plan de gestion des matières résiduelles



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 12.1 Résolution pour l'attribution du contrat pour le transport et traitement des résidus domestiques dangereux (doc.);
- 12.2 Adoption du protocole de collaboration – Service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles (doc.);
- 12.3 Collecte de plastiques agricoles;
- 13. Rapport des comités
 - 13.1 Résolution d'appui au « Plan réponse aux établissements sécuritaires » de la Sûreté du Québec (doc.);
 - 13.2 Suivi CSP- Entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec (doc.);
- 14. Cour municipale;
- 15. Suivi des dossiers
 - 15.1 Résolution approuvant l'attribution du contrat pour le site internet de la MRC (doc.);
 - 15.2 Suivi-Rencontre du 27 février sur Internet haute vitesse et fibre optique;
 - 15.3 Suivi-Panneaux afficheurs de vitesse amovibles (PAVA);
 - 15.4 Résolution pour l'adoption du rapport annuel des activités en sécurité incendie 2016 (doc.);
 - 15.5 Résolution pour la signature des protocoles d'entente dans le cadre des demandes d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (doc.);
- 16. Divers
 - 16.1 Suivi-P.É.P.I.N.E.S.;
 - 16.2 Cotisation au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie et nomination de 2 représentants à l'AGA du 24 mai 2018 à 18 h 45;
 - 16.3 Demande des vérificateurs - Transactions avec les apparentés (doc.);
 - 16.4 Dépôt du rapport des représentations du préfet;
 - 16.5 Fermeture des guichets automatiques des Caisses Desjardins;
- 17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
- 18. Date du prochain conseil;
- 19. Levée de la séance.

CA-18-03-01

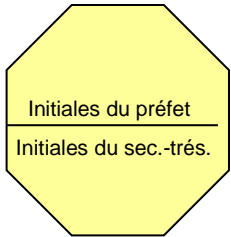
Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance;

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil et qu'il soit adopté tel que modifié en ajoutant le point suivant :

- 16.5 Fermeture des guichets automatiques des Caisses Desjardins



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Madame Colombe Landry, candidate du Parti Québec solidaire dans la circonscription de Richmond, rappelle aux membres du Conseil que Québec Solidaire a déposé deux projets de loi à l'Assemblée nationale. Le premier concerne la protection des sources d'eau potable et le deuxième sur l'interdiction de la fracturation hydraulique.

Elle demande aux membres du Conseil s'ils seront présents à la rencontre organisée par le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec, qui aura lieu le 24 mars prochain à Drummondville sur la protection des sources d'eau potable.

Elle dépose une lettre résumant son intervention.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 février 2018 (doc.);

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 février 2018 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

8. Correspondance;

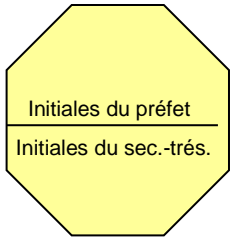
8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 février 2018 au 6 mars 2018 (doc.);

Lettre 5.11 – Groupe médical APS – Projets de premiers répondants MRC du Val-Saint-François

Monsieur Ledoux demande s'il serait possible qu'ils viennent faire une présentation à un prochain atelier de travail afin de voir ce qu'ils ont à proposer.

Madame Fortin fera cette vérification.

CA-18-03-02



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Lettre 5.19 – CREE Estrie – Plateforme sur le transport durable et Lettre 5.23 Trans-Appel – Présentation au Conseil des maires du 21 mars 2018- Plateforme sur le transport durable

Madame Fortin indique que c'est en lien avec la présentation en atelier de travail de madame Aloir.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 7 mars 2018 au 16 mars 2018 (doc.);

Lettre 1.1.1 et Lettre 1.1.3 Ministère de la Sécurité publique – Volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires – Versements de 16 821 \$ et 17 317,30 \$

Madame Fortin indique que ce sont des sommes reçues à la MRC et que les chèques ont été préparés pour les municipalités concernées.

Lettre 1.1.2 Ministère de la Sécurité publique – Colloque sur la sécurité civile – le 23 et 24 octobre 2018

Madame Fortin transmettra l'information à tous.

Lettre 5.3 Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) – Rendez-vous Maestria : découvrez la programmation – du 15 au 17 mars 2018

Madame Hervieux informe les élus que la MRC a eu du rayonnement jusqu'à Montréal car monsieur Pierre Bail a fait une présentation qui a été très courue.

Lettre 5.10 Club Holstein de Richmond – Plan de commandite

Madame Fortin indique qu'il s'agit d'une demande de commandite. Les membres du Conseil ne donnent pas suite à cette demande.

Lettre 6.2 SNC-Lavalin – Formation sur les enrobés (plan 2018)

Madame Fortin transmettra l'information à tous.

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

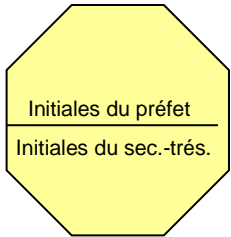
CA-18-03-03

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 7 mars 2018 jusqu'au 16 mars 2018 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Christian Massé, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 7 mars 2018 jusqu'au 16 mars 2018 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Proposition adoptée.

9. Développement Val-Saint-François;

9.1 Acceptation des modifications de la Politique de soutien aux entreprises d'un dossier du comité d'investissement commun (doc.);

CA-18-03-04

Résolution :

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François a accepté l'offre de crédit variable à l'investissement de Fonds local de solidarité FTQ, s.e.c.;

ATTENDU QU' une recommandation du Comité d'investissement commun (CIC) recommande des modifications à la Politique de soutien aux entreprises 2017-2018 (communément appelée Politique d'investissement commun) afin de la rendre compatible aux exigences de Fonds local de solidarité FTQ, s.e.c.;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Derek Grilli et résolu,

QUE le Conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François accepte les modifications recommandées à la Politique de soutien aux entreprises 2017-2018 (communément appelée Politique d'investissement commun).

Proposition adoptée.

9.2 Approbation d'un dossier du comité d'investissement commun;

Aucun dossier n'est présenté.

9.3 Approbation de dossiers du FDT (doc.);

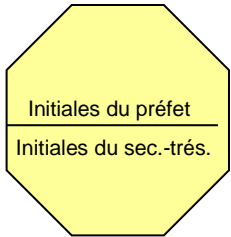
Concernant le prochain appel de projets pour les organismes, madame Fortin indique que ce sera sûrement à l'automne, le temps de combler le poste de conseiller en développement économique. Elle précise que les projets pour les sommes réservées aux municipalités peuvent être déposés en tout temps.

CA-18-03-05

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- ATTENDU QUE** le promoteur « Municipalité de Lawrenceville » présente le projet « Activités artistiques et culturelles »;
- ATTENDU QUE** le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE** tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Activités artistiques et culturelles »;
- ATTENDU QUE** le montant demandé est de 7 500 \$ provenant des fonds réservés de la Municipalité de Lawrenceville de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires de 2017-2018;
- ATTENDU QUE** les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Municipalité de Lawrenceville », pour le projet « Activités artistiques et culturelles », le montant de 7 500 \$ provenant de l'enveloppe réservée de la Municipalité de Lawrenceville de 2017-2018;

QUE ce montant est conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE la modalité suivante soit appliquée au déboursement :

- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 7 500 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

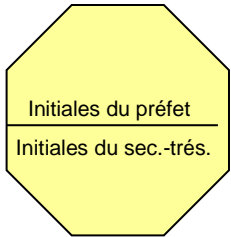
Proposition adoptée.

9.4 Offre de service – Soutien aux travailleurs autonomes (doc.);

CA-18-03-06

Résolution :

ATTENDU QUE le Centre local d'emploi (CLE) de Windsor donne à la MRC du Val-Saint-François l'opportunité de déposer une offre de services pour la gestion de la mesure Soutien au travail autonome pour l'année 2018-2019;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE le Service de Développement Val-Saint-François (DVSF) a préparé l'offre de services à déposer au CLE et que les ressources actuelles du DVSF sont suffisantes et pourront répondre adéquatement à l'offre de services;

Il est proposé par monsieur Gérard Messier, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François mandate madame Manon Fortin, directrice générale, à déposer, au Centre local d'emploi, l'offre de services telle que présentée au Conseil de la MRC;

QUE madame Manon Fortin, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents ou toutes les demandes relatives à l'entente de Soutien au travail autonome (STA) 2018-2019 entre la MRC du Val-Saint-François et le CLE.

Proposition adoptée.

9.5 Pôle régional d'innovation;

Madame Fortin indique qu'il s'agit d'une enveloppe confirmée en février par le Gouvernement provincial annonçant la création de 18 pôles d'innovation au Québec, dont un en Estrie. Le pôle sera géré par un OBNL (Économie Estrie). Une enveloppe budgétaire de 667 000 \$, dont 400 000 \$ du MESI et 267 000 \$ du milieu. Le projet est en construction au niveau d'Économie Estrie.

10. Aménagement;

10.1 Résolution – Recommandation à la CPTAQ pour le dossier d'autorisation pour l'utilisation d'un site de dépôt de matériaux béton et d'asphalte et activité de concassage et de tamisage de la Ville de Valcourt (doc.);

Madame Bonneville résume les grandes lignes de ce dossier de la Ville de Valcourt.

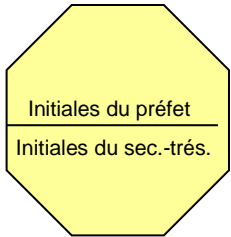
CA-18-03-07

Résolution :

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite utiliser une partie de leur terrain situé en zone agricole pour l'aménagement d'un dépôt de matériaux de béton et d'asphalte et pour des activités connexes reliées aux concassage et tamisage ;

ATTENDU QUE le terrain visé pour dépôt de matériaux de béton et d'asphalte et les activités connexes est situé sur une partie de lot 1 823 458, sur la rue Carpentier dans la municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt doit adresser à la CPTAQ une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 2 090 mètres carrés pour le dépôt de matériaux de béton et d'asphalte et activité de concassage et de tamisage (dossier 418743);



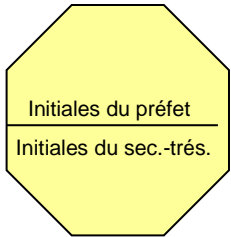
Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- ATTENDU QUE** la CPTAQ a transmis à la MRC du Val-Saint-François le dossier 418743 dans le but d'obtenir une recommandation et un avis de conformité selon les articles 58 et 58.4 de la LPTAA;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, le conseil de la MRC doit, dans les 45 jours, faire une recommandation motivée selon les critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA et inclure un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire;
- ATTENDU QUE** le site visé pour l'implantation du projet appartient déjà à la Ville de Valcourt et servira uniquement aux besoins de la Ville afin de réutiliser des matériaux pour la réparation de leurs infrastructures;
- ATTENDU QUE** la fréquence des activités de concassage et tamisage n'aura pas d'impact sur la qualité de vie des résidents environnants;
- ATTENDU QUE** le secteur visé pour l'implantation du projet est un secteur plutôt agricole, entouré de champs cultivés. Toutefois, le terrain appartient à la Ville de Valcourt, le projet n'est pas situé dans la partie cultivée et les autorisations données par la CPTAQ dans le passé justifient le changement de vocation d'une partie du terrain;
- ATTENDU QUE** la Ville de Valcourt loue à un producteur agricole du secteur, la partie en culture d'une superficie de 3,6 hectares;
- ATTENDU QUE** le dépôt de matériaux de béton et d'asphalte n'est pas considéré comme un immeuble protégé au schéma d'aménagement révisé, faisant en sorte que sa présence n'aura pas d'impact sur les exploitations agricoles, sur leur possibilité d'accroissement et sur les activités agricoles dans les champs avoisinants;
- ATTENDU QUE** le dépôt de matériaux de béton et d'asphalte et les activités de concassage et tamisage sont conformes aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bordua et résolu,

QUE le conseil de la MRC du Val-Saint-François recommande à la CPTAQ le projet de la Ville de Valcourt pour l'utilisation d'un dépôt de matériaux de béton et d'asphalte et les activités connexes, sur une partie du lot 1 823 458, sur la rue Carpentier dans la municipalité du Canton de Valcourt (dossier 418743).

Proposition adoptée.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

10.2 Invitation – Séance d’information sur l’agrile du frêne;

Madame Bonneville informe les membres du Conseil qu’ils ont reçu l’invitation à une séance d’information sur l’agrile du frêne qui aura lieu le jeudi 5 avril 2018 à 9 h 30 au Centre Sainte-Famille de Richmond.

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de février 2018 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de février 2018.

12. Plan de gestion des matières résiduelles;

12.1 Résolution pour l’attribution du contrat pour le transport et traitement des résidus domestiques dangereux (doc.);

CA-18-03-08

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé des soumissions pour le transport et le traitement des RDD pour l’année 2018;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu les soumissions suivantes :

OPTION 1- ÉCOCENTRE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
TRIUMVIRATE ENVIRONNEMENTAL	15 993,50 \$
CRI ENVIRONNEMENT	15 357,00 \$
VÉOLIA	12 845,44 \$

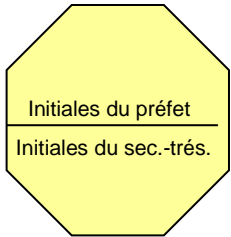
OPTION 2 – COLLECTE DE RDD

SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
TRIUMVIRATE ENVIRONNEMENTAL	29 723,00 \$
CRI ENVIRONNEMENT	28 440,00 \$

ATTENDU QUE la soumission reçue de l’entreprise Véolia est la plus basse et conforme au devis pour le transport et le traitement des RDD provenant de l’Écocentre;

ATTENDU QU’ la soumission reçue de l’entreprise CRI Environnement est la plus basse et conforme au devis pour la collecte des RDD;

Il est proposé par monsieur Derek Grilli, appuyé par monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François accepte la soumission de la firme *Véolia*, le plus bas soumissionnaire conforme pour :

- **Option 1 :** Transport et le traitement des RDD à l'Écocentre régional du Val-Saint-François, au coût de 12 845,44 \$ plus taxes, avec l'entreprise Véolia;

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François accepte la soumission de la firme CRI Environnement, le plus bas soumissionnaire conforme pour :

- **Option 2 :** Collectes des RDD de Valcourt et de Richmond, au coût de 28 440,00 \$ plus taxes, avec l'entreprise CRI Environnement.

Proposition adoptée.

12.2 Adoption du protocole de collaboration – Service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles (doc.);

Madame Bouchard indique qu'un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget 2018 afin d'offrir un service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles auprès des ICI, mesure prévue au PGMR. Le projet consiste à conclure une entente avec ADDERE Service-conseil qui a pour mission de promouvoir et d'intégrer le développement durable au sein des ICI. ADERRE se déplacera en entreprises et proposera des mesures à prendre. Madame Bouchard rappelle que le rôle de l'ADERRE est d'accompagner les entreprises afin de mieux gérer les matières résiduelles.

CA-18-03-09

Résolution :

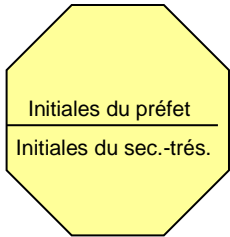
ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François désire offrir un *Service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles* aux industries, commerces et institutions (ICI) de son territoire;

ATTENDU QU' ADDERE Service-conseil, un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et d'intégrer le développement durable au sein des ICI, offre un service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU' une entente de collaboration entre la MRC du Val-Saint-François et ADDERE Service-conseil est proposée afin d'encadrer le service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles auprès des ICI;

ATTENDU QU' un montant de 5 000 \$ est prévu dans le budget de la MRC du Val-Saint-François pour l'année 2018 afin d'offrir un service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles auprès des ICI;

Il est proposé par monsieur Gérard Messier, appuyé par monsieur Guy Boutin et résolu,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François approuve l'entente de collaboration entre la MRC et *ADDERE Service-conseil*;
- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François autorise madame Manon Fortin, directrice générale, à signer l'entente de collaboration pour un *Service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles* auprès des ICI entre la MRC et ADDERE environnement;
- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François autorise madame Ann Bouchard, chargée de projets en environnement, à analyser les dossiers présentés dans le cadre du *Service d'accompagnement en gestion des matières résiduelles* et à autoriser le remboursement selon les modalités du programme spécifiés dans l'entente de collaboration.

Proposition adoptée.

12.3 Collecte de plastiques agricoles;

Monsieur Massé a demandé l'ajout à l'ordre du jour de ce point afin de voir où est rendu ce dossier.

Madame Bouchard fait un résumé :

- 2014 : Étude de Monique Clément;
- Fin 2015 : Une priorité du Conseil;
- Début 2016 : SGMR a rencontré Laurent Tremblay, président de l'UPA du Val-Saint-François, afin de connaître la position des agriculteurs. Ces derniers désiraient que ça passe par la collecte sélective pour ne pas occasionner de coûts supplémentaires pour eux;
- Démarches faites avec Récup-Estrie mais le traitement des plastiques agricoles n'est pas possible à cause de la contamination des matières et des équipements non adaptés du Centre Tri.

Entretemps : quelques municipalités ont choisi de faire une collecte locale. Ce que les municipalités du Canton de Melbourne, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Saint-Claude et Ulverton ont faits.

- 2018 : Préparation d'une demande de subvention pour une étude sur la mise en commun des services : en attente de la réponse. Cette étude servira à faire l'inventaire des projets existants et une mise à jour de l'étude de Monique Clément.

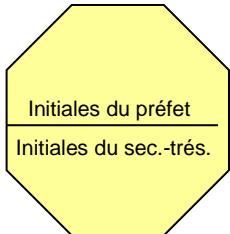
13. Rapport des comités

13.1 Résolution d'appui au « Plan réponse aux établissements sécuritaires » de la Sûreté du Québec (doc.);

CA-18-03-10

Résolution :

ATTENDU QUE les membres du Comité de sécurité publique ont assisté à une présentation du « Plan réponse aux établissements sécuritaires » de la Sûreté du Québec;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE les membres du Comité de sécurité publique croient qu'il est important que l'ensemble des enseignants et des étudiants de la MRC du Val-Saint-François soit formés afin de savoir comment réagir en cas de tireur actif;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a fait une offre de service à toutes les écoles de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la MRC du Val-Saint-François recommande au Conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François d'appuyer la Sûreté du Québec dans sa démarche de sensibilisation dans les écoles de la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE le Conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François appuie la Sûreté du Québec dans sa démarche de sensibilisation dans les écoles de la MRC du Val-Saint-François;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux différentes commissions scolaires de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

13.2 Suivi CSP – Entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec (doc.);

Madame Lampron explique que le Comité de sécurité publique a reçu une offre de la Sûreté du Québec afin de bénéficier du programme de cadets du 1^{er} mai au 30 septembre 2018. Le coût pour deux cadets est de 20 000 \$, soit 10 000 \$ pour les municipalités de la MRC qui souhaitent bénéficier de la présence de cadets et 10 000 \$ pour la Sûreté du Québec.

Les cadets ont les mêmes pouvoirs et devoirs que les citoyens, ce ne sont pas des policiers mais des étudiants en techniques policières.

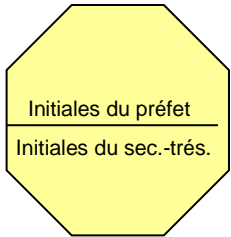
La Sûreté garantit un minimum de 400 heures de travail pour chacun des cadets (qui travailleront en duo) réparties en fonction des besoins opérationnels établis par la Sûreté.

La ville de Windsor a manifesté son intérêt afin de bénéficier des cadets. Cette dernière signera l'entente avec la Sûreté du Québec.

14. Cour municipale;

15. Suivi des dossiers

15.1 Résolution approuvant l'attribution du contrat pour le site internet de la MRC (doc.);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Madame Falcão présente aux membres le résultat de l'appel d'offres pour la refonte du site web.

Madame Fortin présente aux membres du Conseil 4 options ayant été demandées aux soumissionnaires. Le prix pour ces options est garanti un an, ce qui nous permettrait de les prévoir au budget 2019.

Des discussions ont lieu sur l'option du site bilingue. Madame Falcão précise que cette option est pour créer la plate-forme, mais qu'il y aura des coûts supplémentaires pour la traduction des textes.

CA-18-03-11

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé des soumissions pour la refonte globale du site web auprès de trois soumissionnaires, soit CIMA+, CIBLE et CHA CHA;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu deux soumissions acceptables, au montant suivant :

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE
CIBLE	30,9574
CHA CHA	51,7354

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise *CHA CHA communications* a reçu le meilleur pointage et est conforme au devis;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bordua, appuyé par monsieur Derek Grilli et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François accepte la soumission de l'entreprise *CHA CHA communications*, ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, pour la refonte globale du site web de la MRC du Val-Saint-François au montant de 23 200 \$, taxes en sus.

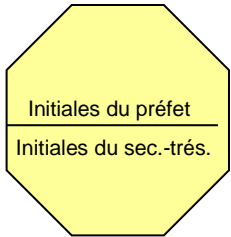
Proposition adoptée

15.2 Suivi – Rencontre du 27 février sur Internet haute vitesse et fibre optique;

Monsieur Cayer fait un retour sur la rencontre du 27 février. Il demande aux membres du Conseil leur point de vue sur ce dossier. Il précise que des discussions au lieu également au niveau du FARR.

Monsieur Messier a de l'intérêt à poursuivre les discussions mais il trouve dommage le fait de ne pas avoir reçu d'écrit. Il aimerait recevoir une offre écrite de Civimérix.

Monsieur Herbers suggère la formation d'un comité afin d'étudier toutes les options possibles. Madame Fortin regardera auprès des employés qui pourrait



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

s'occuper de la logistique de ce comité, mais indique que pour la technologie, il faudra une ressource externe.

Madame Fortin assistera à une rencontre le 27 mars de la Table des MRC où il sera question des priorités du FARR et elle sera peut-être en mesure de confirmer la volonté estrienne pour un dossier d'internet haute vitesse.

CA-18-03-12

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François souhaite travailler le dossier de l'internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le mandat du comité serait d'étudier et d'analyser les différents modèles existants ou en voie d'être créé et de présenter au Conseil de la MRC un modèle qui serait le plus susceptible de répondre à nos réalités;

ATTENDU QUE messieurs Herman Herbers, Jean-Luc Beauchemin, Jean-Pierre Bordua, Rolland Camiré et Christian Massé ont de l'intérêt pour ce dossier;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE messieurs Herman Herbers, Jean-Luc Beauchemin, Jean-Pierre Bordua, Rolland Camiré et Christian Massé soient nommés sur le comité internet haute vitesse.

Proposition adoptée.

15.3 Suivi – Panneaux afficheurs de vitesse amovibles (PAVA);

Monsieur Turcotte informe les membres que nous nous sommes fait voler un PAVA dans la nuit du 15 au 16 mars. Des démarches seront faites avec la compagnie d'assurance.

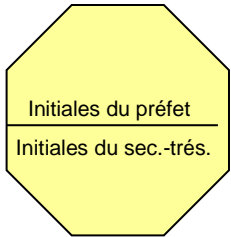
Il mentionne que nous sommes à organiser une rencontre d'information avec les personnes responsables des PAVA dans les municipalités et que nous attendons la confirmation de la présence des gens de la compagnie.

Suite à une demande que nous avons reçu, nous avons vérifié la possibilité d'obtenir une permission de voirie globale auprès de MTQ. Il sera possible de procéder de cette façon, en ayant l'information à quel endroit le PAVA sera installé et la période. Nous avons également vérifié la possibilité de faire fonctionner le « strob » sur les routes numérotées. La directive reste la même : c'est interdit.

15.4 Résolution pour l'adoption du rapport annuel des activités en sécurité incendie 2017 (doc.);

CA-18-03-13

Résolution :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François doit adopter un rapport annuel d'activités conformément à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE chaque municipalité et service incendie a eu l'opportunité d'en prendre connaissance avant son adoption par la MRC et de faire parvenir les correctifs si nécessaire;

Il est proposé par monsieur Renald Chênevert, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE le rapport annuel d'activité pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François pour l'année 2017 soit adopté tel que déposé et transmis au Ministère de la Sécurité publique.

Proposition adoptée.

15.5 Résolution pour la signature des protocoles d'entente dans le cadre des demandes d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (doc.);

Madame Bouchard mentionne que nous sommes toujours en attente d'une réponse, mais puisque les protocoles doivent être signés au plus tard le 31 mars, il y a lieu d'autoriser au préalable madame Fortin à signer les protocoles.

CA-18-03-14

Résolution :

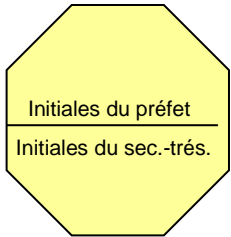
ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a fait deux (2) demandes d'aide financière au montant de 10 169,41 \$ au ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (ci-après MAMOT) dans le cadre du programme d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François a présenté un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire et qui porte sur;

- collecte, transport et élimination des déchets;
- collecte, transport et valorisation des plastiques agricoles;
- programme de gestion des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE la MRC a également demandé une aide financière pour une étude d'opportunité pour un service d'ingénierie en support-conseil;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bordua et résolu,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

QU' en cas d'acceptation des demandes d'aide financière, le MAMOT devra finaliser la signature des protocoles d'entente au plus tard le 31 mars 2018;

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François autorise madame Manon Fortin, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.*

Proposition adoptée.

16. Divers

16.1 Suivi – P.É.P.I.N.E.S.;

CA-18-03-15

Résolution :

ATTENDU la proposition par Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.É.P.I.N.E.S.) de créer un comité-mixte d'égalité;

ATTENDU QUE madame Martha Hervieux et monsieur Gérard Messier souhaitent représenter la MRC du Val-Saint-François sur le comité-mixte d'égalité proposé par P.É.P.I.N.E.S.;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu,

QUE madame Martha Hervieux et monsieur Gérard Messier soient nommés représentants de la MRC du Val-Saint-François sur le comité-mixte d'égalité proposé par P.É.P.I.N.E.S.

Proposition adoptée.

16.2 Cotisation au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie et nomination de 2 représentants à l'AGA du 24 mai 2018 à 18 h 45;

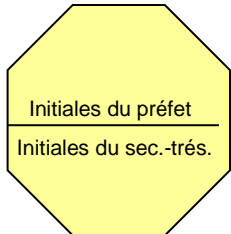
CA-18-03-16

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC renouvelle son adhésion annuelle 2018-2019 au montant de 135 \$;

ATTENDU QUE messieurs Luc Cayer et Herman Herbers souhaitent représenter la MRC du Val-Saint-François à l'Assemblée générale annuelle de Conseil Sport Loisir de l'Estrie le 24 mai 2018 à 18 h 45 au Centre Julien Ducharme;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bordua et résolu,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François renouvelle son adhésion à Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2018-2019 au coût de 135 \$.

QUE messieurs Luc Cayer et Herman Herbers soient nommés représentants de la MRC du Val-Saint-François à l'Assemblée générale annuelle de Conseil Sport Loisir de l'Estrie du 24 mai 2018;

Proposition adoptée.

16.3 Demande des vérificateurs – Transaction avec les apparentés (doc.);

Madame Fortin remet aux membres du Conseil un document reçu par la firme Deloitte qui s'occupe de notre vérification comptable. Ils ont besoin de connaître certaines informations sur les contrats avec « apparentés ».

Madame Fortin transmettra un courriel avec des questions à répondre.

16.4 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 23 février au 21 mars 2018.

16.5 Fermeture des guichets automatiques des Caisses Desjardins;

Monsieur Desmarais indique que la FQM travaille sur le dossier des fermetures de guichets automatiques en région. Il aimerait connaître les inconvénients que cela causent dans les municipalités. Il invite les membres du Conseil à lui transmettre par courriel leurs commentaires dès que possible.

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

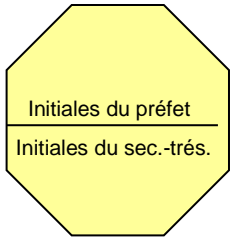
Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

18. Date du prochain conseil;

La prochaine réunion du conseil se tiendra le mercredi 18 avril 2018 à 19 h.

19. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin que la séance soit levée à 20 h 43.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet